

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

Mardi, 13 Mai 1828.

CONSEIL DE VILLE

Seance du 12 Mai 1828.

Cette seance a été remplie par les formalités d'usage à la réception du nouveau Recorder. M. Manuel Fleitay a été solennellement installé comme Président du Conseil. Le manque de temps et d'espace nous force à renvoyer à demain les détails de cette seance.

La Cour Suprême a entendu hier le plaidoyer de M. Moreau Lislet, avocat de la ville. Nous aurons pu assister qu'à une partie de l'audience. On nous assure que les conclusions de M. Moreau ont eu pour but de faire condamner le shériff à 500 piastres d'amende pour avoir outrepassé ses pouvoirs; et que d'un autre côté le juge du ler. district lui a imposé une amende de 15 piastres pour ne les avoir pas remplis dans toute leur étendue.

La levée s'est rompue sur l'habitation de M. Joseph Erwin, à 2 milles au-dessous de Plaquemine et sur celle de Mme. Wilson joignant Mr. E. Un particulier arrivé ici par le Coosa, nous apprend que la brèche est considérable tant en largeur qu'en profondeur. On ne pense pas qu'il soit possible de l'arrêter.

(Gaz. de Baton-Rouge.)

Extrait d'une lettre du Havre, 26 Mars. Nos existences ne tarderont pas à s'affaiblir, et si l'on ne survient pas de grands arrivages des Etats-Unis, on peut espérer une amélioration. Les belles qualités Louisianaises sont recherchées. Nous croyons fermement que sans les échecs éprouvés par suite des faillites, le marché au coton aurait déjà éprouvé une hausse.

Nouvelles Politiques

PARIS, 21 Mars.

On écrit de Lyon, 18 Mars. Le bataillon d'élite qui avait été formé dans le 1er. régiment de ligne en garnison à Lyon s'est embarqué sur le Rhône pour le rendre à Marseille, pour former l'expédition contre les Turcs.

(Journal des débats.)

On nous mande de Melun que plusieurs candidats se mettent sur les rangs pour remplacer l'honorable M. Royer-Collard; on désigne notamment MM. Baillet, Aubert et de Plançay.

LONDRES, 19 Mars.

Les lettres particulières reçues ce matin de Lisbonne, disent que la plus grande partie des troupes anglaises s'était embarquée pour la Morée, et que l'alarme était partie pour la Grèce.

On lit dans le Times du 18 Mars: Quoique nous n'ayons rien reçu de Russie ni de Constantinople, depuis notre dernier numéro, qui nous apportât quelque chose de positif, nous n'en avons pas moins les meilleures raisons de croire que de part et d'autre on prend des mesures qui vont bientôt amener à une crise les affaires de la Turquie.

Peut-être l'Angleterre est-elle, dans cette occasion, la plus exultante des trois puissances; cependant il faut qu'elle agisse, et elle agira. Nous croyons que la France l'appelle avec énergie pour terminer la révolution Grecque.

La Russie est actuellement en guerre avec la Grèce, et (à moins que cette dernière n'ait quelques secrètes ressources que nous ignorons) elle donne des plans dans le silence, et murit des projets d'opposition qui sont peu en harmonie avec l'énergie qu'elle a dernièrement déployée, et ses conseillers doivent avoir une inconcevable présomption. Dans quel but provoquer, par une brutale obstination, une force qui doit la renverser? Si elle s'est imaginé que les alliés pourraient avoir quelque division entre eux, il n'y a peut être pas une grande improbabilité en cela; mais ce ne peut être que pour le partage de ses dépouilles que pareille chose arrivera; tout sera amitié et concorde dans les moyens de l'acquisition *ad hoc*.

Nous avions annoncé d'abord que la guerre offensive de la Russie contre les Turcs la séparait des autres médiateurs entre la Turquie et la Grèce. La Turquie n'ayant pas voulu accepter les conditions du protocole de St. Pétersbourg et du traité de Londres, après que les Grecs y avaient accédé en offrant de payer le tribut, met les médiateurs à leur aise. Ils peuvent maintenant prescrire d'autres conditions quelconques, et donner au gouvernement de la Grèce, telle autre forme qu'ils jugeront plus convenable. Nous devrions dire: ne faites que conserver à ce pays son indépendance; préservez le contre ses anciens ou ses nouveaux maîtres, à aussi peu de frais que possible, aussi promptement qu'il se pourra, et tout ce qu'il y a de raisonnable en Europe sera content.

Il y a un point qui, sous le rapport de forme semble maintenant indispensable. C'est qu'il ne soit pas permis à l'Autriche de dire un mot sur les affaires de l'Europe Orientale; ou au moins que l'on n'accorde pas la plus légère attention à ce qu'elle en dira. Elle et son fantaisique ministre sont devenus indignes de prendre aucune part ultérieure à ces affaires-là; et il y a long-temps que tout serait arrangé sans elle et ce ministre.

Odessa, Russie, 12 février. Nous sommes depuis long-temps sans nouvelles directes de la Perse, et cependant

elles seraient très-intéressantes dans ce moment; car on fait courir des bruits qui ne sont nullement favorables à la conservation de la paix. On annonce de Moscou qu'Abbas-Mirza est en route pour Saint-Petersbourg, non pas comme plénipotentiaire du Shah, mais pour chercher dans la capitale de la Russie un refuge contre les persécutions qui l'attendent dans sa patrie, où on l'accuse de trahison. On prétend aussi que le Shah a réuni ses troupes à celles de son petit-fils, et qu'il se propose d'ouvrir une nouvelle campagne. Ces nouvelles, qui ont heureusement besoin de confirmation, seraient de nature, si elles étaient réelles, à embrouiller bien davantage les affaires de la Russie avec la Perse, puisqu'elles confirmeraient le divan dans l'opinion qu'il peut résister aux puissances alliées.

(Gazette d'Augsbourg.)

PARIS, 18 Mars. On assure qu'un grand nombre de nouveaux témoins ont été cités pour demain vendredi et les jours suivants. La plupart, dit-on, sont des habitants de la rue Saint-Denis, qui, revenus de la terreur insurrectionnelle, ont servi de témoins à charge dans la dernière administration, et sont venus se réfugier dans les villes, pour leur déclarer qu'ils désiraient rendre hommage à la vérité sur les faits qui se sont passés sous leurs yeux.

On annonce que les 8e, 16e, 48e et 57e régiments de ligne, doivent faire partie de l'expédition en Grèce et sont en marche pour Toulon. Ces quatre régiments sont commandés par MM. Salperwick, Bongarelli d'Ison, Léridan et de Leydet. Ce dernier est membre de la chambre des députés.

Les affaires commerciales sont totalement paralysées à Marseille; celles qui ont fait cette ville avec l'Espagne et l'Italie se réduisent à peu de choses. Dans ce dernier pays, on éprouve la mauvaise foi des débiteurs qui trouvent l'impunité dans leurs lois et dans l'insuffisance de la protection que nous pouvons réclamer de nos agents consulaires. Le commerce d'Italie étant un commerce de commission, la France s'y trouve toujours en avance.

Le ministère anglais a demandé au parlement une somme additionnelle de 800 mille liv. sterl. pour les dépenses extraordinaires de l'armée. On remarque l'arrivée à Portsmouth, de trois ambassadeurs venant de Lisbonne, M. de Ranzan, ambassadeur français, est du nombre.

Extrait du Constitutionnel. Nous recevons par voie extraordinaire les nouvelles suivantes de Vienne et de Trieste:

On croit, d'après toutes les nouvelles de Constantinople, qu'il n'y a plus de chances de paix, ainsi que le disait, il y a quelques jours, un des ambassadeurs des trois puissances, qui, en attendant qu'il obtienne le congé qu'il avait demandé, reviendra en voyageant à petites journées, à cause de sa santé, qui est la son départ de Constantinople.

M. Sypowicz a convoqué les premiers gress pour le 1er. Avril, à Egine. Le Journal de Saint-Petersbourg, du 23 Février, contient l'article suivant: S. A. I. le césarsévitch grand-duc Constantin est parti de cette capitale dans la soirée du 7 (19) de ce mois.

Le grand-duc n'était arrivé que depuis quelques jours, et le Journal de Saint-Petersbourg, feuille qu'on regarde comme semi-officielle, ne s'explique pas, comme on voit, sur le terme de son voyage.

La goëlette française l'Hortense a coulé à fond dans la tempête qu'on a essuyée dans la baie de Cadix. Parmi les bâtiments qui ont le plus souffert et qui ont été jetés à la côte, se trouvent les bricks français marchands la Bonne-Adèle, l'Actif, l'Augustine-Victoire, l'Augustin, le Morgan, le Saint-Michel, la Célestine, et les goëlettes le Mitré et la Félicité.

Par ordre de la police, on arrête tous les mendians qui circulent à Paris. Extrait du Constitutionnel, 9 Mars. On nous écrit de Cadix, le 2 Février. Une tempête très-violente s'est élevée dans la nuit du 18 au 19, et c'est son principal effet les bâtiments français qui ont souffert; on en comptait dans cette baie 46 qui devaient au premier jour partir pour la Méditerranée; une goëlette a coulé bas; 22 autres ont échoué sur les côtes du Trocadero, de Cabezuela et de Puntales. Dans ce nombre, on en peut compter huit ou dix dont la cargaison est entièrement perdue. Il est impossible de donner dans ce moment des détails bien précis sur ce désastre. La tempête n'est point apaisée, et de nouveaux malheurs sont encore à craindre. On s'accorde à dire que personne n'a péri.

Ce n'est pas seulement ici que cette tempête a exercé ses ravages; tous les points de la côte en ont plus ou moins souffert. Des lettres que nous recevons contiennent les détails les plus affligeants: à Algésiras, douze bâtiments se sont perdus (il n'y en avait que treize); à Gibraltar, on évalue à plus de 160 ceux qui ont éprouvé le même sort.

BUHAREST (Valachie) 22 Février. On n'apprend plus rien de certain de l'intérieur de la Russie. On dit qu'une division polonoise est arrivée à l'armée de Bessarabie, et qu'on y attend le grand duc Constantin, mais ce ne sont que des bruits.

(Gazette d'Augsbourg.)

MR. PIERRE DENBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. Wirtz à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

Le Constitutionnel du 7 Mars dit: La Princesse Aurélie, comédie en cinq actes, en vers, n'a pas obtenu ce soir au Théâtre

FEUILLETON.

THEATRE D'ORLEANS. Les Inconvéniens de la Diligence; la Châtte métamorphosée en femme; le Sourcil à l'Auberge pleine. Accourez amis de la joie! soit que vous habitiez les bords enchantés de l'impide Meschacébé; soit que les arides occupations du négoce vous retiennent au milieu des châlans voyageurs ou dans vos magasins entumés; soit que l'ardeur de la chasse vous entraîne à travers la riante égypte, sur les traces du rakkoon, du chat tigre et de l'écureuil léger; amis de la joie, accourez! et vous charme de l'existence, roses de la Louisiane, Parisiennes du Nouveau Monde, daignez embellir de votre présence, et honorer de votre protection toute-puissante, la fête que vous préparez deux de vos plus fidèles et plus antiques serviteurs, le sentimental Notaire et le romantique Tabary.

Matrones aérées, vierges pudiques, que les incartades médicales de Molière ont pu effaroucher, venez sans crainte: l'appareil pharmaceutique a suivi M. de Pourcraugon à Limoges; et si dans le cours de la représentation, quelque plaisanterie un peu vive venait à teindre vos joues de lys de l'incarnat de la pudeur, ce fard céleste ne pourrait qu'ajouter à vos charmes et les rendre encore plus irrésistibles.

Quels cœurs seraient assez barbares, quelles oreilles assez sourdes, quels yeux assez aveugles, quelles bourses assez impitoyables, pour méconnaître les droits de Notaire et de Tabary? Depuis combien d'années ces deux vétérans dramatiques, ces piliers vénérables du Temple de Thalie, n'affrontent-ils pas pour nous faire rire, la chaleur et les frimats, la fièvre jaune et les catarrhes, les journalistes et les musiques? Tombeaux! entrez-vous; dites nous s'il est possible, combien de générations théâtrales Tabary et Notaire ont enterrées? Ne restent-ils pas sur les débris de ces races éteintes, comme deux mamouths des anciens jours, comme deux patriarches antédiluviens? Hélas! nous nous menaçons de la retraite de l'un; et la présence de l'autre suffira-t-elle à calmer nos regrets? Toute la Louisiane en doute; l'intervention de la Législature sera peut-être nécessaire pour détourner cette calamité publique, et nous promettons l'appui de notre presse à tous les amis des arts qui oseraient faire quelques démarches "à cet effet."

Nous insérons la communication suivante malgré les longueurs qui la déparent, parce qu'elle nous paraît dictée par un esprit de justice et d'impartialité. Peut-être l'auteur attache-t-il trop d'importance à un sujet un peu mince si l'on considère les intérêts immenses qui occupent en ce moment le monde civilisé. Nous souhaiiterions en général dans les articles qu'on veut bien nous communiquer, un peu plus d'à-propos, de mordant, de concision et de variété.

THEATRE. Depuis que l'Administration donne des bénéfices, les journaux sont remplis d'articles qui ont trait: chacun l'on a son gré, les talens les grâces de la déité qu'il s'est choisie. Il est très-général sans doute, et est digne de tout homme de goût, de n'être point aveugle de louanges avec les artistes qui les méritent. Mais, est-il bien juste de louer les uns aux dépens des autres? et, alors même qu'une prétendue impartialité dicte à certains écrivains des éloges en faveur d'une telle personne; pourquoi un sentiment que je ne veux point caractériser leur inspire-t-il une critique, une satire injuste des efforts de telle autre, quand ces efforts, loin d'être sans succès, sont couronnés chaque jour par les nombreux applaudissemens du public? Ils oublient, ces écrivains, que la première condition imposée à celui qui veut se faire lire avec plaisir par le même public est de ne jamais heurter de front ses opinions ni ses préjugés; ils oublient qu'en ne s'astreignant pas à cette loi leurs louanges sont dédaignées, et que leur critique ou passe inaperçue ou ne produit qu'un effet directement opposé à celui qu'ils en attendaient.

Voilà ce que nous avons éprouvé à la lecture de certain article inséré dans l'Argus du 7, et dont l'auteur aurait dû songer à mieux justifier le nom qu'il lui a donné. Avant d'essayer ses épiques sur une actrice généralement aimée, l'impartial aurait dû s'informer si la majorité pensait comme lui, et surtout si l'aurait dû prendre garde à ce que sa critique ne portât pas à faux.

N'y a-t-il point une malignité étudiée à vouloir juger du mérite d'une actrice dans le rôle de Eugénie, du Panier de Cerises? n'est-ce pas à l'apprécier avec une envie démesurée de critique? en y regardant d'un peu plus près notre Aristarque aurait vu que ce n'est pas Eugénie qui est trop louée, mais bien son rôle qui est froid, et qui n'excite qu'un intérêt médiocre à côté de celui de Victor. Mlle. Alexandre, d'ailleurs, a obtenu à tout le moins dans ce rôle, si le costume militaire l'embarasse.

Quant à Florella, nous dirons encore qu'il est fort injuste de mettre sur le compte d'une actrice une faute qui n'est pas la sienne. Si l'Administration n'a fait qu'une recette bien ordinaire, si l'on n'y a pas en de toute, la cause n'en est pas du tout ou l'on a cru la voir, il ne faut pas s'en prendre à une aimable et gentille comédienne qui a fort bien compris son rôle, mais seulement à l'œuvre de Mlle. Scribe et Auber, qui, quoiqu'on en dise, n'est qu'une composition très-médiocre, et dans laquelle on remarque plus de défauts que de beautés. C'est elle et non Eugénie quelques couplets charmans mis, pour n'en pas dire davantage, le caractère principal est mauvais, et l'on doit, ce me semble, un peu plus de respect à la morale dans un ouvrage destiné au théâtre.

Que Mlle. Alexandre se console donc si certain public n'a pas jugé à propos d'aller étouffer pour elle cette seconde représentation, qu'elle soit convaincue que ce certain public n'est pas le public d'Orléans, toujours juste envers elle, toujours admirateur de ses grâces et de sa naïveté charmante. La critique et les arrêts sententieux de l'impartial ne la placent jamais dans l'opinion publique au rang secondaire qu'on lui assigne avec tant d'affectation. Depuis long-temps elle a cueilli une palme plus digne de sa constante assiduité, et il y aurait du ridicule à vouloir la lui ravir aujourd'hui qu'elle est loin d'avoir démenti de nos applaudissemens.

Le Constitutionnel du 7 Mars dit: La Princesse Aurélie, comédie en cinq actes, en vers, n'a pas obtenu ce soir au Théâtre

français tout le succès que faisait augurer le nom de l'auteur. Cependant cet ouvrage est écrit avec une rare élégance, et on ne peut que louer l'auteur de ne pas avoir bien qu'il manque d'action et de situations dramatiques; il a souvent excité de très-vifs applaudissemens; ils sont devenus presque unanimes lorsqu'on a entendu proclamer le nom de M. Casimir Delavigne.



Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NILLE-ORLEANS.

Expédiés. Brick Commerce, Duboy, Nantes. Brick Hazard, Nott, Bath. Brick Exertion, Chaudrier, New-York. Brick Arrives. Barque Lady Douglas, Noony, de Liverpool, cargaison rapportée. Bateau à vapeur Gen. Hamilton, de la Rivière aux Pièvres, avec 150 saumons plomb à J. son et Grant, 22 saumons plomb à Foster et W. Bredelove, 991 saumons plomb à J. G. Banks, 728 barils jambon à ordre - 9 passagers. Bateau à vapeur Florida, Laurent, de Bayou Sarat, avec 102 bales coton à Peyron, Rivard et Co. 38 à Lee et Williams 14 à Dicks, Booker et Co. 10 à Wilkins et Linton; 2 à P. Duberland; 4 à M. White; 2 giga à M. Walton; d'autres articles à ordre. - 26 pas. Bateau à vapeur Decatur, Strick, du Bayou-La-fourche, avec 100 balles coton à divers consignataires.

Entrés. Navire Mobile, Perkins, de New-York, avec un chargement rapporté. Navire Java, Rich de Liverpool, sur lest. Brick Waltham, du Webb, Havre - rapporté. Navire Cressant, Haley, du Havre, do. Navire Montgomery Sise, Liverpool, do. Brick Trois de la Havane, rapporté. Goël. Hope, Burrows, de la Havane, rapporté. Navire Eliza Grant, Bray, de Liverpool, rap.

MEMORANDA. Arrivés au Havre de la Nouvelle-Orléans - 20 Mars. Navire Jefferson, J. Coroick, d'ici, est arrivé à New-York. Expédiés au Havre, le 23 Mars, pour ce port: Navires Prudent et Canaris. Brick Commerce devait partir du Havre le 1er. Avril. Navire New-York, d'ici, pour le Havre, à relâche à Plymouth, le 27 Mars, avec une voie d'eau, ayant touché le 14 sur des récifs dans les parages d'ouessant. Navire Louisiana, Price, d'ici, est arrivé à N. York le 21 Avril. Brick Courier, do. do. le 21 do. Navire Azelia, Thatcher, do. do. le 22 do. Brick Duxbury, expédié à Boston le 17 Avril, pour ce port. Navire Champion, expédié à Boston le 15 Avril, pour ce port. Annoncé à Philadelphie. le 17 Avril pour ce port: Navires Washington, Brown; Missouri, Rogers. Le brick Motion, d'ici pour Hambourg, 24 jours de mer, a été attendu le 10 Avril. 53 lon. 70 U.

BONNE AFFAIRE. ON désire vendre une très-bonne américaine, acclimatée; elle est bonne cuisinière et blanchisseuse et fidèle sujet. Elle est garantie des vices et maladies présumés par la loi. Comme le propriétaire ne s'en défait que parce qu'il quitte le pays, il ferait des sacrifices. - S'adresser à ce bureau. 13 mai.

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nille-Orléans. Présent l'hon. James Pitot. Dans la cause de Tricou et autres contre Domini- que Rouquette, débiteur insolvable. SUR motion de MM. E. Mazureau et S. D. Seghers, avocats des syndics des créanciers dudit débi- té, et sur le dépôt fait au greffe d'un tableau de distribution de fonds appartenant à la masse; il est ordonné par la cour que les créanciers dudit Dominique Rouquette et tous autres y intéressés, aient à déduire Samedi le 17 Mai 1828, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué, les fonds distribués en conséquence, et les syndics déchargés de leurs fonctions. Je certifie ce que dessus. 1er. mai. J. Olliv. dép. greffier

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat. Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises aux grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui ont des marchandises, que son Bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, au Poy délégué, les divers licences pour deux mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il s'oppose contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signées par moi. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus. 6 mai. LOUIS ALLEY.

MUSIQUE. UNE personne qui est sur le point de retourner en Europe, désirerait se défaire d'un recueil de musique, consistant de plusieurs chefs-d'œuvres de Rossini. En achetant la tout ensemble on l'aurait à très bon marché. S'adresser au bureau de l'Abbeille. 9 mai.

A VENDRE à très-bas prix - Chaises du Nord, fines et communes. On peut les voir, en s'adressant à l'entrepôt rue Bourbon, No. - entre les rues d'Orléans et St. Pierre. 1er. mai.

Ventes Publiques.

PAR F. DUTILLET. Il sera vendu le mercredi 14 du courant à 4 heures après-midi, dans la rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon, près le Théâtre, un assortiment de Meubles consistant en: armoires, lits, tables, sofa, glaces, chaises, argenterie &c. Au même lieu, une famille D'ESCLAVES composée du père, de la mère et de six enfans. Conditions: Les meubles comptant. La famille d'esclaves à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés et hypothèque. 12 mai - 3

PAR BAUDUC & DOMINGON. Il sera vendu Jeudi le 15 Mai courant à midi à la bourse d'Haylet. Une certaine ETENDUE DE TERRE située dans la paroisse de West-Feliciana à environ 3 milles Sud Est de St. Francisville et contenant deux mille arpens de superficie ou environ, bornée au Nord par des terres appartenantes à Mr. Robin Deligny; à l'Est par des terres de Mr. John Robinson; par des terres appartenantes à Mr. Alexander et à l'Ouest par quatre portions de terre appartenantes à MM. Henry Ludeling ou ayant cause, Sosthène-Albin, Villeneuve Leblanc et Augustin Leblanc.

CONDITIONS. Un cinquième épuissant et les quatre autres cinquièmes en quatre termes égaux au 1er. Avril de chacune des années 1828, 1831, 1832 et 1833. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mai.

THEATRE D'ORLEANS. JEUDI 15 MAI 1828. Au bénéfice de MM. Notaire et Tabary. La première représentation des Inconvéniens de la Diligence; ou MR. BONAVENTURE, Six tableaux vaudeville dans le même cadre, par MM. Dartois, Dupin et Francis. Cet ouvrage d'un genre nouveau sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible. Prétend de la première représentation de LA CHATTE métamorphosée en femme, Vaudeville nouveau en un acte, de Scribe et Melesville. Le spectacle commencera par la reprise de SOURD ou L'Auberge pleine, Comédie autrefois en 3 actes de Desforgée jouée aujourd'hui en un acte avec des changements, sur le Théâtre de S. A. R. Madame.

Mardi 20 - Au bénéfice de l'Hospice des Orphelins, la dernière représentation de la Dame Blanche - Suite du Désespoir de Jocrise, folie en deux actes. En attendant - La reprise de Benouiski, opéra en 3 actes de Boieldieu avec un nouveau 3me. acte.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS. JOURNAL Politique et Littéraire, publié en Français, à New-York. Ce journal paraît tous les samedis et est imprimé sur beau papier, format grand in-4 et huit pages. On souscrit en ville au bureau de l'Abbeille. CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Le Courrier des Etats-Unis paraît tous les samedis soir - Le prix est de huit dollars par an payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port. - Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de le lire. Néanmoins, tout l'abonné semestre commencé sera achevé. - Les personnes qui habitent des lieux où le journal n'a pas d'agents, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription. - 10 mai.

LE SOUS-SIGNEUR vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 6 livres Sulfate de Quinine, 4 onces Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Peaux d'agneau molleuses, 12 do. Boules de Mars, 72 do. Flacons à l'émeri de 8 à 4 onces. 250 grandes et demi-bouteilles de l'Élixir tonique anti-glaireux, du Dr. Goubaux. Et par le navire Zilia, de Bordeaux: La Poudre et la Liqueur Végétales de Bassuet, combinées dans leur emploi, approuvées par la Commission chargée d'en faire l'examen; et nommée à cet effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents; la frondeuse et la propriété de la boucde, ainsi qu'un assortiment de broses à dents de meilleure qualité. 24 avril. M. JAMBU.

A LOUER. LE haut de la maison située en face de l'Hotel de Mme. Herriès, rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse. Le propriétaire ne désire la louer que jusqu'à la fin d'Octobre prochain, ce local pourrait convenir à quelques médecins ou autres, dont la profession exige la présence en cette ville dans le courant de ce temps. S'adresser pour le prix, qui sera raisonnable, à Louis T. Caire, Esq. qui en occupe le bas. 26 avril.

MR. ALDEBERT HORLOGER, rue de Chartres, près de la pharmacie de Mr. Blanchet, étant malade et devant partir sous peu de jours pour l'habitation de M. Saunier père, prie les personnes qui lui ont confié des montres, de vouloir les retirer tout de suite. 12 mai - 2

\$10 DE RÉCOMPENSE. Deux chevaux américains l'un est vieux, très gros, maigre et blessé alors sur le Garrau; l'autre noir, petite étoile blanche au front, une grosseur, occasionnée par le froitement de la selle, à l'articulation du haut de la jambe gauche, ont été volés Mardi 22 Avril dernier. La récompense de dix piastres est acquise, à celui qui les ramènera au sousigné, rue de l'Éplanade No. 146. F. LABROUCHE DUSIN. 9 mai - 3

SUCRE - Les sous-signes offrent à vendre, 109 boucauds sucre première qualité sur une habitation à 14 lieues de la ville. S'adresser à 1er mai. JOHN HAGAN & Co.